

Guide à destination des stagiaires



Conditions d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale

Statut

Votre statut en tant que stagiaire, est non rémunéré.

Bourse

Brussels International (BI) et Actiris cofinancent le défraiement du stagiaire.

Une bourse de **500€** mensuels vous est octroyée (*La valeur de la bourse est proportionnelle au coût de la vie à Bruxelles*). De plus, vous recevrez, à la fin du stage, **40€** pour chaque mois presté (soit 240€ pour une durée totale de 6 mois). Pour vous responsabiliser et vous conscientiser aux obligations du monde du travail, **ces 240€** ne vous seront alloués qu'à la double condition **que vous ayez remis votre rapport de stage** (au plus tard deux semaines après la fin du stage) et **que le logement que vous occupiez durant ces 6 mois n'ait pas été détérioré**.

Le versement de votre bourse se fera uniquement par virement bancaire. Pour la recevoir, il est donc indispensable de communiquer, par email via eurodyssey@actiris.be, vos coordonnées bancaires (codes BIC et IBAN) dès votre arrivée à Bruxelles. (*La bourse peut également vous être versée sur un compte européen ; il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir un compte belge*)

Votre entreprise d'accueil vous octroiera une indemnité de minimum 5 EUR par jour à titre de frais de repas (ou l'accès gratuit à un lunch pour un montant équivalent) ainsi qu'une intervention dans les frais de transport liés au stage pour un montant équivalent à l'abonnement STIB mensuel. Au cas où vous devriez avancer ces frais, l'entreprise s'engage à vous les rembourser en fin de chaque mois de stage.

Hébergement

La Région de Bruxelles-Capitale vous hébergera dans un appartement ou une maison meublée, en colocation, et toutes charges comprises (eau, chauffage, électricité, gaz, accès à Internet, taxes communales et assurances). **Il n'est donc pas possible de se loger ailleurs.**

Dès l'acceptation de votre candidature, vous serez contacté afin de gérer les aspects liés à votre logement.

Formation linguistique

Si vous souhaitez perfectionner ou apprendre l'une des 2 langues officielles de la Région de Bruxelles-Capitale, vous pouvez bénéficier du remboursement d'un montant maximum de 200€ (sur présentation des factures originales) pour avoir suivi des cours de français ou de néerlandais. Les cours de langue se font en parallèle avec le stage professionnel en entreprise, et non pas avant le stage. Dès votre arrivée, vous recevrez une liste avec des liens utiles pour trouver des centres de formation linguistique disponibles.

Attention : Si vous souhaitez suivre une formation linguistique en anglais ou dans une autre langue, nous ne pourrions pas intervenir dans le remboursement des frais. Nous vous fournirons néanmoins l'information sur l'offre des cours possibles.

Activités culturelles et sociales

Les correspondants Eurodyssey de la Région de Bruxelles-Capitale organiseront des activités culturelles et sociales 4 fois par an via lesquelles, vous aurez l'occasion de découvrir les atouts culturels de la région.

Documents nécessaires

- Carte d'identité/passeport
- Carte européenne d'assurance maladie ou privée
- Photo d'identité
- Diplôme ou certificat de formation

Arrivée à Bruxelles

Avant de quitter votre région d'origine, vous recevrez les coordonnées de votre futur logement ainsi que les différents moyens de transport pour y parvenir. Le correspondant Eurodyssey pour la Région de Bruxelles-Capitale, ne viendra pas vous accueillir à l'aéroport n'y vous accompagner lors de vos déplacements à Bruxelles.

Implication de la Région d'Accueil

En tant que stagiaire Eurodyssey, vous profitez d'un accompagnement sur mesure, tout au long de votre stage, de l'organisation de la communication et de la transparence entre les 3 parties (la Région, l'entreprise d'accueil et vous), de la gestion des questions et des éventuels problèmes professionnels, d'un contact régulier avec le tuteur de stage, etc.

Assurances

Les assurances **responsabilité civile, rapatriement et accidents personnels** sont souscrites par l'ARE du programme Eurodyssey. De son côté, votre entreprise d'accueil prend en charge l'assurance « *accidents de travail* ».

Suivi et évaluation du stage

Tout au long de votre stage, vous serez encadré et suivi par un tuteur de stage, qui sera votre référent au sein de l'entreprise d'accueil. Après le 1^{er} mois de stage, le correspondant Eurodyssey pour la Région de Bruxelles-Capitale vous rendra visite en entreprise, afin de débriefer avec votre tuteur et vous-même, sur le déroulement et l'évaluation de votre stage.

Votre tuteur de stage effectuera un suivi mensuel via l'envoi du document « *Fiche évaluation mensuelle* » au correspondant Eurodyssey. Cette fiche fait également office d'attestation de présence sur le lieu du stage et permet le paiement de votre bourse mensuelle.

Télétravail et heures de travail.

Vous n'êtes **pas** autorisé à faire du **télétravail en dehors de la Belgique**.

Si votre employeur l'autorise et si vous le désirez, vous pouvez faire jusqu'à **maximum 2 jours par semaine** de télétravail depuis Bruxelles.

Les heures de travail ne peuvent dépasser 8 heures par jour ou **40 heures semaine**.

Rapport de stage

Afin de pouvoir assurer le suivi de votre stage, d'analyser et de finaliser votre expérience professionnelle, vous devez remettre un rapport de stage à la région d'accueil. Pour rappel, vous recevez un montant de 240€ pour 6 mois prestés (soit 40€ par mois). à la remise du rapport de stage au correspondant Eurodyssey pour la Région de Bruxelles-Capitale (au plus tard 2 semaines après la fin du stage) en version électronique.

Pour vous aider dans sa rédaction, nous vous fournissons un canevas avec les principaux éléments à retranscrire, ainsi que quelques règles de base relatives à sa présentation.

Recommandation : n'attendez pas la fin de votre stage pour tenter de vous remémorer les éléments utiles à la rédaction de votre rapport de stage. Commencez à les collecter dès votre arrivée sur place.

Pour clôturer votre dossier à la fin de votre stage, vous devrez télécharger votre rapport de stage et remplir le questionnaire qui apparaîtra sur le site <https://eurodyssey.aer.eu> via votre compte

Contact

Votre personne de contact est Mme Victoria PETROVA joignable, par téléphone au 32 2 505 16 04 ou par mail à l'adresse eurodyssey@actiris.be, située à l'Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue à Bruxelles !